

Le site d'AZF de Toulouse a connu le 21 septembre 2001, un accident qui restera à jamais gravé dans nos mémoires. Cette catastrophe engendra de nombreux dégâts puisqu'on recense environ 54 000 logements sinistrés, 4 500 entreprises sinistrées, 7 200 voitures détruites ou fortement endommagées. Plus de 200 000 personnes ont ainsi été directement ou indirectement touchées par ce désastre. Nous nous sommes donc demandés comment la ville de Toulouse s'était organisée afin de faire face à l'événement. Ghislaine MAGNE, Directrice du service Sécurité Civile et Risques Majeurs de la ville de Toulouse, a accepté de répondre à quelques questions.

A.N. : *Existait-il une organisation de crise avant l'accident ?*

G.M. : Oui, il existait un plan inondation communal permettant de pallier à un risque inondation. Ce plan prévoit, entre autres, la mise en place d'un Poste de Commandement Communal (PCC) dans la salle de réunion du Directeur Général des Services. Cette salle permet d'accueillir 30 personnes. Elle est pré-équipée de prises téléphoniques au sol. En cas de crise, les personnes travaillant au standard téléphonique doivent équiper cette salle avec des postes téléphoniques pré-attribués par service. Cela permet aux personnes qui se présentent au PCC de pouvoir agir très rapidement.

Cette salle est également équipée d'un fax et de moyens radios. En effet la commune dispose d'un réseau radio indépendant qui permet aux agents municipaux de communiquer entre eux en temps normal comme en temps de crise.

A.N. : *L'existence de cette organisation bien que basée sur un risque différent vous a-t-elle aidés à mieux appréhender la crise ?*

G.M. : Oui, car malgré l'absence de lignes téléphoniques pendant plus de 45 minutes, tous les directeurs se sont spontanément présentés au PCC.

Le plan inondation établi en 1996, testé au cours d'un exercice sur 36 h en novembre 1998, a été mis en œuvre en juin 2000 lors d'une inondation trentennale de la Garonne. Ces deux déclenchements ont permis aux personnes concernées d'acquérir un certain nombre de réflexes. Parmi ces réflexes on pourrait en citer deux :

- Prise de conscience qu'en cas de problème la commune a besoin d'eux pour gérer la crise et donc qu'il faut rejoindre le PCC le plus rapidement possible. C'est ainsi que tout le monde est arrivé très rapidement y compris des personnes qui ont été légèrement blessées lors de l'accident.

- Connaissance du référent : l'identité du chef du PCC est connue de tous. Par conséquent lorsque chacun arrive en mairie, il vient voir le chef du PCC pour prendre connaissance de la situation et de ce qu'il convient de faire.

A.N. : *Avez-vous rencontré des difficultés pour coordonner vos moyens et vos actions avec les services de secours et les autres services de l'Etat ?*

G.M. : L'organisation communale de crise est définie de telle sorte qu'un Directeur Général des Services Adjoint est présent au PC de la préfecture. Par conséquent une liaison régulière entre cette personne et le chef du PCC était fortement facilitée par le fait que ces deux personnes se connaissent et ont l'habitude de travailler ensemble.

De plus, vu l'ampleur de la situation, le maire et le préfet étaient en contact direct.

De la même façon, nous étions en relation permanente avec les sapeurs-pompiers car nous avons l'habitude de travailler quotidiennement ensemble. En effet dès qu'une intervention sort du cadre très ordinaire, le SDIS me tient informée de l'événement. Par conséquent, nous nous connaissons, donc les liaisons entre nous se sont faites de façon très naturelle.

Grâce à ces multiples liaisons, notre action s'est très bien intégrée dans l'action globale de la préfecture et des services de secours publics. Nous n'avons pas été isolés et nos actions se sont complétées. Nous ne nous sommes nullement gênés, bien au contraire. Les moyens communaux tels que les balayeurs ont été engagés très rapidement afin de remettre en état les routes et de permettre ainsi l'accès des secours à la zone sinistrée.

A.N. : *Est-ce que l'organisation définie dans le PPI existant a fonctionné ?*

G.M. : La procédure PPI a bien fonctionné puisque le préfet l'a effectivement déclenché, même si ce plan a été rapidement dépassé par l'ampleur de la situation.

De la même façon, le plan rouge a été déclenché afin de prendre en charge les nombreuses victimes. La seule difficulté rencontrée a été l'obligation de déplacer le Poste Médical Avancé en raison du risque toxique potentiel, mais également parce que l'espace était bouleversé et inutilisable dans de bonnes conditions.

A.N. : *Quelles ont été les principales missions de la commune pendant la phase de crise proprement dite (24 heures) ?*

G.M. : Dans un tout premier temps, nous avons eu deux objectifs :

- Remettre en état les accès à la zone sinistrée, comme je l'ai expliqué précédemment.

- Accueillir et héberger les personnes sinistrées. Pour cela, nous avons d'une part, ouvert le capitole et fait appel à des médecins pour encadrer et prendre en charge psychologiquement les personnes le nécessitant, et d'autre part remis provisoirement en état les maisons afin de pallier à l'insuffisance du nombre d'artisans disponibles. A titre d'exemple, nous avons choisi d'obturer les ouvertures des maisons avec du PVC plutôt qu'avec des bâches opaques afin de laisser entrer la lumière et permettre ainsi aux gens de continuer à vivre chez eux.

A.N. : *Et ensuite, comment ces missions ont-elles évolué ?*

G.M. : Dans une seconde phase, nous avons dû étudier puis mettre en œuvre les possibilités de relogement durable des personnes. Pour cela, il nous a fallu préparer les terrains choisis pour installer des mobil-homes en réalisant les travaux de réseaux et voiries divers (mise en place des réseaux d'assainissement, électricité, eau potable ...). Parallèlement à ces travaux, nous avons dû recueillir les demandes de logement, action qui a perduré de nombreux mois car nos services ont longtemps fait le lien entre les personnes demandeuses de logement et les personnes proposant la location de logements.

Très rapidement, le maire nous a demandé de réorganiser le schéma scolaire afin que tous les enfants puissent reprendre les cours dès le lundi, c'est-à-dire 3 jours après la catastrophe. Pour ce faire, nous avons dû évaluer les dégâts afin de déterminer les écoles ne pouvant plus accueillir les enfants en toute sécurité, définir les écoles d'accueil, école par école, puis réorganiser le transport scolaire.

Nous avons également dû pallier à l'insuffisance des moyens de transport. En effet l'agglomération toulousaine possédait 400 bus. Or un local de dépôt contenant 100 véhicules a été totalement détruit lors de l'explosion. Devant la disparition du quart des moyens de transport en commun, nous avons dû trouver des solutions de rechange.

A.N. : *Avez-vous rencontré des difficultés pour mobiliser les moyens humains nécessaires à de telles actions ?*

G.M. : Afin d'assurer ces missions, nous avons fait appel à un grand nombre de personnes puisque sur 7500 agents, 1500 personnes en journée et plusieurs centaines la nuit ont été mobilisées afin de faire face à la catastrophe.

Il est important de signaler que la solidarité a très bien fonctionné puisque nous n'avons pas eu besoin de réquisitionner ni des moyens humains, ni des moyens matériels. Dans tous les cas, l'intérêt collectif a primé sur l'intérêt individuel.

A.N. : *Comment s'est organisé le PCC pour faire face à toutes ces missions et coordonner les efforts d'autant de personnes ?*

G.M. : Le PCC s'est appuyé sur les services municipaux. Nous avons maintenu notre mode de fonctionnement normal. Chaque service a pris en main une mission directement liée à son activité habituelle. Par exemple, le schéma scolaire a été revu par la direction de la vie scolaire en coordination avec l'éducation nationale, et le ravitaillement alimentaire des personnes sinistrées a été assuré par les cuisines municipales.

Par contre, nous avons mis en place des équipes se relayant toutes les 10 heures environ afin d'agir en permanence tout en permettant à nos équipes de se reposer régulièrement.

A.N. : *Comment la commune s'est-elle organisée pour gérer la phase de post-crise ? Pourquoi les réparations ont-elle pris autant de temps ?*

G.M. : Les réparations ont pris beaucoup de temps car nous n'avons pas eu le droit de fonctionner en situation d'exception. Nous avons donc été obligés de passer par la procédure de marchés publics. Or, même si notre action a ainsi été ralentie, cela nous facilite les choses aujourd'hui car nos choix seront beaucoup plus faciles à justifier auprès de la chambre régionale des comptes lors des contrôles habituels.

A.N. : *Un suivi psychologique des agents impliqués dans la gestion de l'événement et son suivi a-t-il été organisé ?*

G.M. : Le service de santé de la commune a réalisé un suivi psychologique des agents ayant pris part à la gestion de la crise. Ce service encore actif aujourd'hui était très

présent dans les premiers mois qui ont suivi la catastrophe. En complément de cette démarche, une étude épidémiologique est en cours.

A.N. : *Comment avez-vous organisé la répartition des dons recueillis ?*

G.M. : De nombreux dons ont été recueillis notamment grâce aux manifestations artistiques organisées très rapidement après l'événement. Ces dons provenaient des fonds de Trésorerie de l'Etat de la Mairie de Toulouse, des conseils généraux, régionaux d'autres collectivités, de nombreux particuliers auxquels se sont rajoutés les dons de nombreux artistes venus apporter leur concours à la remise en état. La redistribution de ces dons s'est faite conjointement entre la mairie, la préfecture, le conseil général et le conseil régional. Afin de faciliter cette redistribution, huit cellules composées de représentants des différents entités citées, se sont créées dans les quartiers afin d'être directement en contact avec les personnes sinistrées.

A.N. : *Qu'est-il prévu de mettre en place pour éviter la survenue d'un tel problème à l'avenir ? Quels sont les principaux axes de réflexions et actions peut-être déjà engagés ?*

G.M. : Notre maire, associé aux autres députés de la région, a demandé un renforcement du dispositif législatif encadrant la problématique de la sécurité autour des sites à risques tels que celui d'AZF.

Le préfet a de son côté fait diminuer fortement le risque pour la ville de Toulouse car AZF et Tolochimie n'ont pas pu rouvrir leurs portes et que la SNPE n'a pas pu redémarrer la totalité de ses activités.

Afin de faciliter le dialogue entre tous les acteurs du risque, une CLIP (Commission Locale d'Information Préventive) a été créée. Cette CLIP a mis en place un certain nombre de groupes de travail thématiques dont les membres sont désignés par arrêté préfectoral, et se réunit régulièrement.

A.N. : *Avez-vous un dernier message à faire passer à nos lecteurs ?*

G.M. : Les risques existent. Il ne faut pas se le cacher, ni le cacher à la population. Il faut en parler et surtout mettre en place les structures permettant de réagir et d'être entendu. Il ne faut pas craindre de mettre en place ce type de structure, il faut construire avec les services municipaux, les associations, et les bonnes volontés. Si l'on constate au départ que parler des risques engendre des rapports ten-

us, ils se normalisent peu à peu et tendent progressivement vers des propositions constructives. Il me semble important de réfléchir ensemble aux problèmes afin de mettre en place une structure adaptée à la commune.

La sécurité doit se travailler dans le temps. C'est un travail de longue haleine qui nécessite de trouver des ressources matérielles et financières. La ville de Toulouse s'est engagée dans cette voie depuis une trentaine d'années en mettant en place un service sécurité civile. Même si cette démarche semble chère et peut être inutile au premier abord, je ne connais pas un seul maire qui regrettera de s'être engagé dans une telle démarche après avoir été confronté à un accident majeur quelle qu'en soit son origine (naturelle ou technologique). ■

Glossaire

<u>PCC</u> :	Poste de Commandement Communal
<u>PPI</u> :	Plan Particulier d'Intervention (Plan d'organisation des secours mis en place à proximité des sites Seveso et des installations nucléaires de base)
<u>S3PI</u> :	Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles
<u>SDIS</u> :	Service Départemental d'Incendie et de Secours
<u>SNPE</u> :	Société Nationale de Poudres et Explosifs